


TRAJECTOIRE TRANSITION PRÉSCOLAIRE 4 ANS – 5 ANS POUR LES ENFANTS PRÉSENTANT UN BESOIN PARTICULIER

MILIEU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX



Période	Description des actions à poser	
Janvier-février	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs de services s'assurent de diffuser tous les documents et le mot de passe de la petite passerelle aux intervenants du CISSS et valident auprès des intervenants pour les transmettre aux milieux de garde et communautaires concernés. Les intervenants répertorient les enfants âgés de 4 et 5 ans répondant aux critères pour remplir un formulaire « Petite Passerelle ». Diffuser les dates de la période d'inscription scolaire et inciter les parents à inscrire son enfant à l'école. Les intervenants remplissent le formulaire « Petite Passerelle » et obtiennent le consentement parental prévu sur ce formulaire. 	
Mars	<ul style="list-style-type: none"> Les intervenants transmettent les formulaires « Petite Passerelle » complétés au service éducatif de la CSMM (au plus tard le 20 mars de chaque année) à l'adresse courriel suivante : transition-préscolaire@csmm.qc.ca. Pour protéger l'envoi, utiliser le procédurier joint. 	
Avril	<ul style="list-style-type: none"> La direction de l'école communique avec l'intervenant-pivot et ils conviennent des modalités de la rencontre de présentation. L'intervenant-pivot identifie aux milieux de garde les enfants qui feront l'objet d'une présentation au milieu scolaire et leur précise les modalités des rencontres pour chacun. L'intervenant-pivot informe les parents et l'ensemble des intervenants des modalités de rencontre pour les enfants qui feront l'objet d'une présentation. 	
Mai	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux rencontres de présentation selon les modalités établies 	
CRITÈRES POUR REMPLIR UN FORMULAIRE « PETITE PASSERELLE »	Les domaines de développement sont :	Les documents requis pour la présentation :
La situation du jeune présente un cumul de facteurs de risque dans son développement qui nous permet de croire que des interventions adaptées seront à prévoir par l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Langage et de la communication Moteur et sensoriel Affectif et social Cognitif et apprentissage Santé et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire de consentement à la communication de renseignements personnels pour une démarche concertée vers un PSII, Évaluations professionnelles réalisées par les intervenants du CISSS-BSL, Recommandations professionnelles,

TRAJECTOIRE TRANSITION PRÉSCOLAIRE 4 ANS – 5 ANS POUR LES ENFANTS PRÉSENTANT UN BESOIN PARTICULIER

MILIEU SCOLAIRE 		
Période	Description des actions à poser	
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Période d'inscription scolaire. 	
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Le service éducatif compile les formulaires « Petite Passerelle » et les transmet aux directions (dernière semaine de mars). 	
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • La direction prend connaissance des formulaires « Petite Passerelle » reçus et détermine les enfants qui feront l'objet d'une présentation. • La direction de l'école communique avec l'intervenant-pivot et ils conviennent des modalités de la rencontre de présentation. • La direction invite les intervenants scolaires qui sont susceptibles par leur présence de rassurer les parents dans ce premier contact. Elle peut demander la présence du responsable des services éducatifs. 	
Mai	<ul style="list-style-type: none"> • La direction accueille les parents et les intervenants. • La direction s'assure de la consignation des informations et des actions à poser par toutes les parties dans le cadre du PSII. • La direction assure la diffusion du plan de service individualisé et intersectoriel aux intervenants présents et aux parents. 	
CRITÈRES POUR REMPLIR UN FORMULAIRE « PETITE PASSERELLE »	Les domaines de développement sont :	Les documents à prévoir pour la présentation :
La situation du jeune présente un cumul de facteurs de risque dans son développement qui nous permet de croire que des interventions adaptées seront à prévoir par l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • Langage et de la communication • Moteur et sensoriel • Affectif et social • Cognitif et apprentissage • Santé et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Canevas du plan de service individualisé et intersectoriel (PSII)